

QUID DE LA COMMUNICATION EN TEMPS DE PRÉ-CAMPAGNE ÉLECTORALE ?

À compter du 1^{er} septembre 2019, le code électoral calque le code de la route : pas de dépassement de la ligne continue !

Cette interdiction destinée à préserver la sincérité du futur scrutin et l'égalité de traitement des candidats potentiels, s'appuie sur les dispositions de l'article L52-alinéa 1 du code électoral qui stipule entre autres : « à compter du 1^{er} jour du 6^{ème} mois précédent le mois au cours duquel il doit être procédé à des élections générales, aucune campagne de promotion publicitaire des réalisations ou de la gestion d'une collectivité ne peut être organisée sur le territoire de la collectivité intéressée par le scrutin ».

Par promotion publicitaire, le légiste entend préciser : « un bilan de fin de mandat s'appuyant sur tout support de communication : papier, réunion publique, site internet, journaux locaux, bulletins municipaux etc. ».

Les prochaines élections municipales étant fixées au 15 et 22 mars 2020, c'est donc depuis le 1^{er} septembre 2019 que ces restrictions légales entrent en vigueur.

Considérant que le respect des textes de loi est la base de l'exercice d'une démocratie empreinte de sincérité, notre groupe s'appliquera à ne pas y déroger et saura se montrer vigilant quant à leur stricte application.

Dans ce contexte, si la diffusion de bulletin municipal reste possible, il n'en demeure pas moins vrai que sa rédaction ne doit pas être le support d'une campagne sous-jacente tant au plan de l'édito que de celui des articles présentés. Il doit tout simplement conserver sa finalité : informer sur les réalisations en cours, hors de tout propos dithyrambiques.

Nous vous le réitérons, pour notre groupe, l'information juste, la participation à la vie communale et communautaire dans laquelle nous sommes engagés depuis plusieurs années, s'inscrivent dans notre ligne déontologique. Nous poursuivons donc, en toute objectivité, notre action au sein des instances communautaires de la COBAN et du Conseil Municipal de notre ville par notre participation active aux commissions et aux conseils, avec l'objectif qui a toujours été le nôtre : application des prescriptions légales et démocratiques, respect de la cause publique, afin que la « machine vie communale » puisse continuer à tourner.

Afin d'éviter toute désinformation quant à ces prescriptions, nous vous précisons que ces interdictions ne s'appliquent pas à la présentation par un candidat ou pour son compte, dans le cadre de sa campagne, du bilan de la gestion des mandats détenus, mais les dépenses occasionnées par cette présentation doivent être imputées sur ses fonds de financement de campagne. En aucun cas, les moyens de la collectivité qu'ils soient humains ou matériels : employés, blason, logo, imprimantes, photocopieurs, site etc. ne peuvent être directement ou indirectement utilisés. Présentement, ces précisions qui peuvent vous paraître superflues n'en sont pas moins, pour nous, indispensables en cette période de veille pour l'avenir de nos villes.

Groupe d'opposition POUR un AUTRE BIGANOS
Annie CAZAUX Conseillère municipale ville de BIGANOS Conseillère communautaire COBAN

ELLES FONT BATTRE LE CŒUR DE BIGANOS

Qu'elles soient sportives, sociales, culturelles ou de loisirs, la vitalité de nos associations ne faiblit pas. Pas moins de 104 sont très actives sur la ville et regroupent quelques 8 280 adhérents dont plus du tiers a moins de 18 ans, faisant ainsi vivre une tradition boïenne bien ancrée.

Et le succès de fréquentation inégalé du dernier Village des associations confirme bien l'intérêt et les attentes des Boïens en la matière.

Sans doute cette tradition trouve-t-elle son origine dans cet esprit boïen fondé sur le besoin d'être ensemble, de créer du lien social et de s'entraider. Il faut bien évidemment dire que rien ne serait possible sans les centaines de bénévoles qui se mobilisent à longueur d'année, de génération en génération, un véritable challenge permanent.

Il est donc essentiel pour notre bien-vivre ensemble que chacun prenne conscience du rôle des associations dans l'animation de la ville, de leur contribution à la construction de notre tissu social grâce aux valeurs qu'elles véhiculent.

Côté mairie, il nous appartient d'accompagner cette dynamique. Notre action s'inscrit dans un long compagnonnage qui nous permet de travailler en synergie, en complémentarité et en toute confiance pour le bénéfice de tous les Boïens.

Groupe majoritaire